



Région Auvergne & Rhône-Alpes

RAYMOND Claire
FERNANDES Camille
LEDOUX Nicolas
GENDRE Cédric

L'ensemble de cette fiche est à mettre en corrélation avec la fiche méthodologique construite par l'Observatoire du Développement Rural, disponible sur : <https://odr.supagro.inra.fr>

Fiche synthétique portant sur les programmes de la région Auvergne et Rhône-Alpes. La source principale est le PDR de chaque programme concerné

Unité de service de l'Observatoire du Développement Rural (0685)
24, Chemin de Borde Rouge - Auzeville
CS 52627
31326 CASTANET TOLOSAN CEDEX

Table des matières

Tables des matières et glossaire	1
Programme Auvergne.....	2 - 5
<i>Enjeux, problématiques & atouts</i>	<i>2</i>
<i>Focus sur les enjeux de la région</i>	<i>3</i>
<i>Croisement entre les DP, les mesures et les besoins</i>	<i>4</i>
<i>Mesures et financement</i>	<i>5 - 6</i>
Programme Rhône-Alpes.....	7 - 13
<i>Enjeux, problématiques & atouts</i>	<i>7</i>
<i>Focus sur les enjeux de la région</i>	<i>8</i>
<i>Croisement entre les DP, les mesures et les besoins</i>	<i>9 - 10 - 11</i>
<i>Mesures et financement</i>	<i>12 - 13</i>

- ⇒ **A.B** : Agriculture Biologique
- ⇒ **A.F.O.M** : Atouts – Forces – Opportunités - Menaces
- ⇒ **D.P** : Domaine Prioritaire
- ⇒ **I.A.A** : Industrie Agro-Alimentaires
- ⇒ **L.E.A.D.E.R** : Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale
- ⇒ **P.A.C** : Politique Agricole Commune
- ⇒ **P.D.R** : Programme de Développement Rural
- ⇒ **R.D.R** : Règlement de Développement Rural
- ⇒ **S.A.U** : Surface Agricole Utile
- ⇒ **S.I.Q.O** : Signe d'Identification de Qualité et d'Origine
- ⇒ **U.G.B** : Unité Gros Bovin
- ⇒ **U.T.A** : Unité de travail annuelle
- ⇒ **V.B.A** : Valeur Brute Ajoutée

Enjeux

Dix-neuvième région française en termes de population, l'Auvergne est répartie entre les zones de montagnes, les forêts morcelées (majoritairement privées), les plaines de Limagne et les zones humides (bassin versant Loire-Bretagne et Adour-Garonne). Le poids du secteur primaire y est minoritaire (seulement 5,2% en 2010) face au secteur tertiaire (représentant 37,2% de l'emploi contre 29,9% au niveau national). Le diagnostic régional explique cette différence par un secteur dynamique portant sur le service aux particuliers, les activités de santé et d'éducation.

La surface rurale représente 69% de la superficie régionale, bien que la productivité agricole soit moindre en Auvergne en comparaison au niveau national (13 158 euros par U.T.A pour l'agriculture en Auvergne contre 36 894 euros par U.T.A à l'échelle nationale).

D'un point de vue des I.A.A, le secteur représente 2,7% des emplois essentiellement dans les domaines du lait et de la viande (six emplois sur dix).

Problématiques

Les exploitations agricoles se situent majoritairement en zone de montagnes (pour sept exploitations sur dix), plaçant ainsi l'Auvergne au 19ème rang des régions européennes pour cette caractéristique. Par ailleurs, ces exploitations sont sensiblement plus grandes que la moyenne française (61,7 ha contre 55 ha au niveau national) et sont spécialisés dans l'élevage des herbivores. Ainsi, les trois quarts des exploitations s'inscrivent dans cette filière contre moins d'un tiers pour la moyenne européenne.

La population d'actifs agricoles est vieillissante (en 2010, seulement 10% des exploitants ont moins de 35 ans) et en baisse (entre 2000 et 2010, près d'une exploitation sur cinq ont disparu). En outre, les revenus perçus par les exploitants sont plus faibles qu'au niveau national : 22 000 euros par U.T.A soit 7 00 euros de moins qu'au niveau national.

Atouts : L'Auvergne est une région touristique réputée pour ses massifs volcaniques. La stratégie de communication s'appuie à la fois sur la chaîne des Puys et sur des sites plus diffus (2 000 édifices historiques classés). Avec 767 000 hectares soit 4,5% de la forêt Française, la forêt auvergnate est un puits de biodiversité.

Tableau 1 : Indicateurs à l'échelle Auvergne

Source : P.D.R

Indicateurs	Valeurs	Année
Population	1 352 619 (hab)	2012
Population des zones intermédiaires	634 784 (hab)	2012
Population des zones rurales	717 835 (hab)	2012
Exploitations agricoles	23 780 (exploitations)	2010
Exploitations ayant une production sous SIQO	0,2%	2010
Surface Agricole Utile- Totale	1 469 490 (ha) soit 56,5% de la superficie	2010
Surface en AB (certifiée)	30 517 (ha) soit 2,1% de la SAU	2010
Terres irriguées	30 200 (ha) soit 2,1% de la SAU	2010
Forêts et autres terres boisées	767 400 (ha) soit 29,5 % de la superficie	2010
Cultures principales (part de la SAU)		
Prairies permanentes et pâturage	61,2%	2010
Terres arables	38,7%	2010
dont céréales	15%	2010
Cultures permanentes	0,1 %	2010
Total des dépenses publiques	1 682 483 623 (euros courants)	

Dans la précédente programmation de la P.A.C (2007-2013), les Etats membres pouvaient décider de l'application réglementaire (Chatellier et al., 2011). A partir de 2014, ce sont les régions qui deviennent les nouvelles autorités de gestion. Ce nouveau mode de gestion de la P.A.C vient en complément de la réorientation des aides européennes survenue à la suite de la publication du bilan de santé (2008).

Tableau 2 : Liste des besoins relevés par le P.D.R de la région Auvergne

Pour le second pilier de la P.A.C, chaque région rédige son Programme de Développement Rural (P.D.R). Ce document s'appuie notamment sur une évaluation ex-ante, mobilisant ainsi un outil principal : un diagnostic A.F.O.M (Atouts – Forces – Opportunités – Menaces). Ce dernier a permis de mettre en évidence plusieurs besoins, propres à chacune des régions françaises. La liste des besoins émise par la région Auvergne est énumérée dans le tableau ci-contre.

Ces besoins ont ainsi été croisés avec les dix-neuf mesures du Règlement de Développement Rural Européen ainsi qu'avec les six priorités du développement rural (cf. note méthodologique). Cette logique a été mise en exergue dans le tableau n°3 ci-dessous.

Enjeux	
Agriculture - Forêt	
1	Renforcer la formation continue pour accompagner les changements globaux
2	Accompagner l'évolution des exploitations en vue d'améliorer la double performance économique et environnementale
3	Développer des formes collectives de travail, de nouvelles formes d'organisation favorisant le regroupement des entreprises
4	Installer des agriculteurs formés et compétents et faciliter les reconversions et les transmissions
5	Mobiliser des outils de gestion des risques et accompagner les actions préventives
6	Maintenir l'élevage en particulier en zones de montagne et défavorisées en lien avec le maintien de la trame agro pastorale
7	Préserver l'eau, la biodiversité, le sol, marqueurs de la qualité environnementale et de la qualité de vie de l'Auvergne
8	Promouvoir le bocage et l'arbre isolé comme sources d'activité économique et de préservation de la biodiversité
9	Capitaliser les connaissances en vue de mieux utiliser les ressources et de soutenir la transition énergétique
10	Améliorer la gestion de l'eau, sur quelques territoires ciblés, faire face au manque de disponibilité de la ressource en eau
11	Accroître la valorisation de la ressource forestière en contribuant au stockage du carbone
12	Promouvoir la création de valeur ajoutée à partir des produits bois
Agriculture – Forêt – I.A.A	
13	Constituer et renforcer les réseaux d'acteurs
14	Accompagner les changements de pratiques et de transfert d'innovation
15	Développer des productions de qualités, en lien avec le territoire, selon des pratiques respectueuses des ressources
16	Accompagner la structuration des filières
17	Favoriser la qualité des productions et leur plus grande valorisation en région
18	Développer des instruments financiers pour les entreprises et l'installation
19	Développer les circuits courts d'approvisionnement en restauration collective, favoriser l'usage local de la ressource
20	Développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation alimentaire
21	Valoriser les coproduits agricoles, forestiers et agro-industriels en favorisant l'usage local de la ressource
Développement des territoires ruraux	
22	Consolider les groupes d'innovation pour vendre le territoire à travers les produits
23	Accroître l'attractivité de l'Auvergne par un maillage équilibré du territoire en services et en entreprises
24	Identifier des territoires de projets comme support du développement rural
25	Concevoir et réaliser des actions structurantes générant un développement touristique global sur le territoire
26	Elargir l'accès aux TIC dans les zones rurales pour le développement des activités

Tableau 3 : Croisement entre les domaines prioritaires européens, les mesures européennes et les besoins propres à la région Auvergne

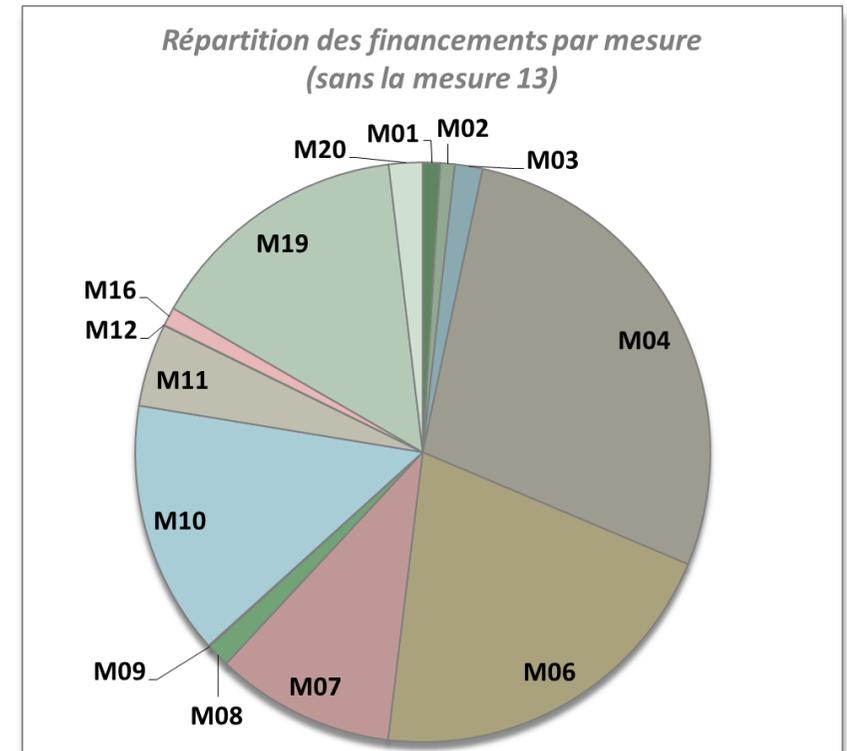
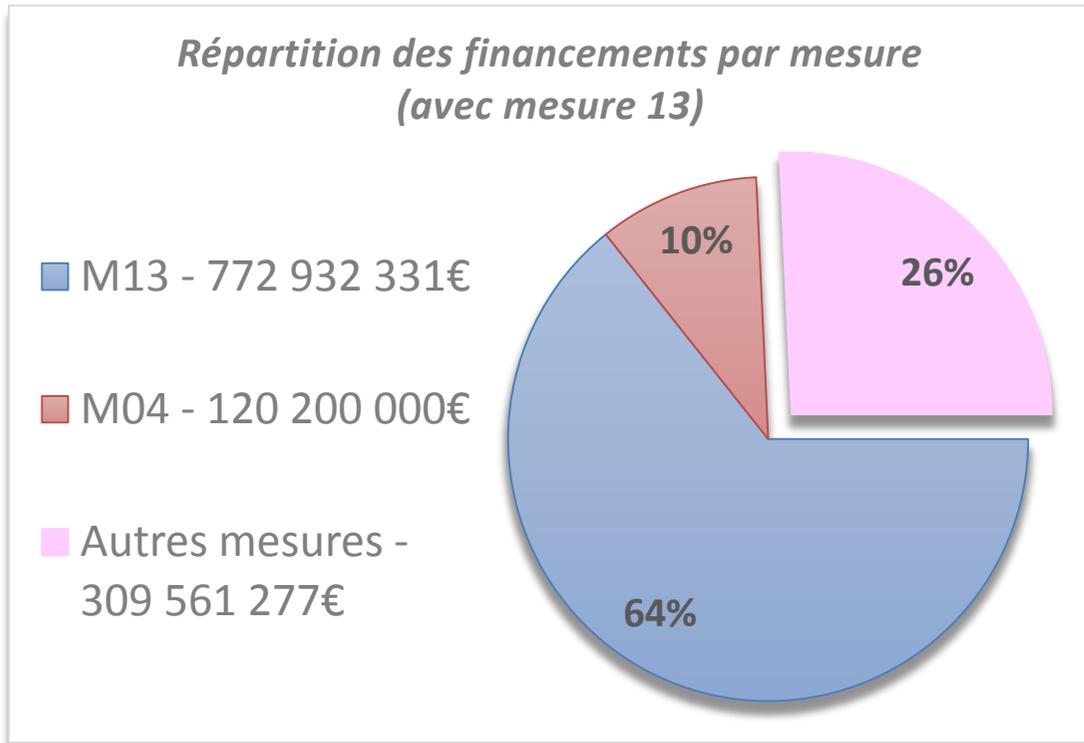
N°	Mesures du RDR 3	DOMAINES PRIORITAIRES DU CADRE STRATEGIQUE EUROPEEN																		
		INNOVATION			COMPETITIVITE			GESTION		RESTAURATION ET PRESERVATION			CHANGEMENT ENERGETIQUE					DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		
		1a	1b	1c	2a	2b	2c	3a	3b	4a	4b	4c	5a	5b	5c	5d	5e	6a	6b	6c
1	Transferts de connaissances et actions d'information	B 14		B 01	B 03			B 15 B 16 B 17 B 19	B 05	B 09	B 09	B 09	B 09 B 12	B 09 B 20	B 09	B 09 B 20	B 09 B 12	B 23		
2	Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation	B 14						B 15 B 16 B 17 B 19	B 05				B 12				B 12			
3	Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires							B 15 B 16 B 17 B 19												
4	Investissements physiques				B 02 B 03	B 18		B 15 B 16 B 17 B 18 B 19		B 07 B 08	B 07 B 08	B 07 B 08	B 10 B 12		B 21		B 12			
6	Aides à l'installation et au développement des exploitations agricoles et des entreprises					B 04 B 18		B 18							B 21			B 23 B 25		
7	Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales									B 06 B 07 B 08	B 07 B 08	B 07 B 08			B 21				B 24	
8	Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts									B 11			B 12				B 11 B 12			
9	Mise en place de groupements de producteurs							B 15 B 16 B 17 B 19												
10	Mesures agroenvironnementales et climatiques									B 06 B 07 B 08	B 07 B 08	B 07 B 08								
11	Agriculture biologique							B 15		B 07	B 07	B 07								
12	Paiements au titre de Natura 2000 et de la directive-cadre sur l'eau									B 07 B 08	B 07 B 08	B 07 B 08								
13	Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques (I.C.H.N)									B 06										
16	Coopération	B 22	B 13					B 15 B 16 B 17 B 19		B 11			B 12				B 11 B 12			
19	Soutien au développement local L.E.A.D.E.R	MESURE SOUSCRITE DANS LE P.D.R AUVERGNE MAIS NON ASSOCIEE A DES BESOINS																		

Les principales mesures, représentant chacune plus de 10% des financements (soit les trois quarts du financement total), sont les suivantes :

M13 Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou d'autres contraintes spécifiques (64%)

M04 Investissements physiques (10%)

Ces mesures à elles seules constituent près de 74% du financement total de la région, dont 64% de ce financement est illustré par la M13 ICHN.



Les autres mesures présentes dans le PDR Auvergne sont : *M01 Transfert de connaissances et actions d'information, M02 Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation, M03 Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires, M06 Aides à l'installation et au développement des exploitations agricoles et des entreprises, M07 Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales, M08 Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts, M09 Mise en place de groupements de producteurs, M10 Mesures agroenvironnementales et climatiques, M11 A.B, M12 Paiement au titre de NATURA 2000 et de la directive-cadre sur l'eau, M16 Coopération, M19 Soutien au développement local L.E.A.D.E.R, M20 Assistance technique.*

Mesure 13 : Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou d'autres contraintes spécifiques

Avec sept exploitations sur dix situées majoritairement en zones de montagnes, l'Auvergne est la dix-neuvième région européenne présentant cette caractéristique. Ainsi, 90% de la S.A.U auvergnate se situe en zones présentant des contraintes naturelles dont 61% en montagne. La production agricole dans ces zones subit un net déficit de compétitivité puisqu'elle est confrontée à des surcoûts difficiles à compenser par la seule valorisation des produits. Les causes sont multiples : l'altitude (et les conditions climatiques plus rudes), une période de végétation plus courte, la nécessité de loger les animaux plus longtemps sur une année, les infrastructures nécessaires plus conséquentes en terme de taille et d'isolation pour gérer les troupeaux, des ressources naturelles plus faibles (production herbagère moindre, autonomie fourragère délicate en raison de l'absence ou du moins de la rareté de la culture de céréales pour l'autoconsommation), la dépendance aux matières premières plus marquée et une rémunération des produits plus faible (coûts de collecte et d'approche, réseaux routiers moins denses) ; et rendent la mobilisation de la **mesure 13** indispensable sur ce territoire. Ce phénomène est accentué par la forte vocation à élevage d'herbivores (80% du territoire agricole). Le maintien de cet élevage contribue, en outre, à la reconquête d'espaces sensibles (B 06).

Mesure 04 : Investissements physiques

Comme vu dans le diagnostic, la population d'actifs agricoles est vieillissante (en 2010, seulement 10% des exploitants ont moins de 35 ans) et en baisse (entre 2000 et 2010, près d'une exploitation sur cinq ont disparu). La **mesure 04** a ainsi été souscrite afin, dans un premier temps, de mettre en place et d'utiliser des outils financiers pour stimuler et obtenir un effet levier sur les volumes d'investissements (fonds de garantie, prêts remboursables, capital investissement ...). En outre, en favorisant les investissements en matière d'aide à l'installation et de rénovation des outils de production, cette mesure permet sur le long terme d'endiguer la fermeture des exploitations (B 18). En outre, cette mesure cible plus particulièrement, dans un second temps, les investissements liés à la préservation de la biodiversité (B 07) et la promotion du bocage (B 08). Pour finir, avec 767 000 hectares soit 4,5% de la forêt Française, la région abrite plus de quatre cents entreprises de travaux forestiers (soit 1 500 emplois directs situés en zones rurales). La mobilisation de la mesure 04 a donc pour objectif de favoriser les collaborations entre entreprise et structure de recherches et d'innovation, de mettre en place une plateforme d'échanges de données et le développement de produits de qualités sur les marchés de proximité. La préservation de l'environnement n'est pas oubliée puisque l'accent est également mis sur l'accroissement de la filière bois énergie avec notamment la valorisation des déchets de ces quatre cents entreprises (B 12).

Autres mesures souscrites

La population d'actifs agricoles est vieillissante et en baisse selon le diagnostic de la région Auvergne, l'installation des jeunes agriculteurs doit être soutenue. Ce soutien se fait grâce à la **mesure 06**. Cette mesure permet également de soutenir des projets non-agricoles portés par des actifs agricoles, tel que toutes les actions propres au tourisme et à la diversification d'activités (B 25).

L'accroissement de l'activité touristique est également lié à la mesure 07, tout en permettant une préservation de l'environnement (B 07) et du bocage (B 08).

La région Auvergne est fortement rurale et veut ainsi renforcer le lien urbain-rural. L'objectif de la **mesure 19** est de renforcer ce lien tout en proposant un outil de développement rural.

Enjeux

Deuxième région française en termes de superficie, la région Rhône-Alpes l'est également pour sa population puisqu'elle représente 10% de la population française métropolitaine. Selon le diagnostic régional, le Rhône-Alpes est un territoire en mutation : 55% du territoire reste rural. Elle est caractérisée par la présence de trois massifs montagneux, rassemblant 51% de la population, et marqué chacun par des problématiques différentes. Les Alpes du Nord sont attractives en raison de sa frontière avec la Suisse ; le Massif Central se dépeuple et se dévitalise industriellement et le Jura occupe une position marginal.

L'économie repose à la fois sur un secteur tertiaire varié et un socle industriel solide (supérieur de 24% à la moyenne française). Le secteur primaire ne représente que 1% de la V.B.A et 2% des emplois. Au niveau agricole, quatre secteurs principaux représentent plus de 60% du potentiel économique de l'agriculture régionale : la viticulture (sa surface a diminué de 16% entre 2000 et 2010), l'élevage bovin (1,1 million d'U.G.B), la culture fruitière (représentant 10% de la production brute nationale) et les grandes cultures (soit le quart de la S.A.U).

Problématiques

Au niveau agricole, certaines filaires demeurent plus fragiles que d'autres notamment la filière laitière. En effet, les handicaps de compétitivité sont liés aux coûts de production qui sont 1,5 fois plus élevés en montagne qu'en plaine.

Le Rhône-Alpes est la troisième région française en nombre d'exploitations agricole mais subit, depuis les années 2000, une baisse de 32% de ses effectifs d'actifs agricoles. En outre, la productivité est insuffisante en comparaison aux besoins régionaux. Selon l'autorité de gestion, le rapport production / consommation rhônalpine est de 101% pour le lait, 45% pour la viande bovine, 30% pour la viande ovine, 50% pour la viande de volailles, 29% pour la viande porcine, 72% pour les œufs et 115% pour les fruits et légumes. La production animale et végétale est donc insuffisante pour recouvrir les besoins régionaux.

Atouts : L'ensemble du territoire est structuré par de nombreuses stratégies locales de développement notamment au niveau agricole et forestier et de transfert de ces connaissances (Cap Rural). En effet, deux clusters régionaux agroalimentaires (Organic cluster et Allira) et deux pôles de compétitivité (agroalimentaire pour Terralia et bois-énergie pour Tenerrdis) permettent de rendre dynamique et efficace ces secteurs.

La commercialisation de la production agricole en circuit court est un procédé particulièrement suivi dans cette région : pour plus de 4 500 exploitations, la vente en circuits courts représente près de 75% de leurs chiffres d'affaires total en 2010.

Tableau 4 : Indicateurs à l'échelle Rhône-Alpes

Source : P.D.R

Indicateurs	Valeurs	Année
Population	6 342 330 (hab)	2012
Population des zones intermédiaires	2 739 886 (hab)	2012
Population des zones rurales	1 845 618 (hab)	2012
Population des zones urbaines	1 756 825 (hab)	2012
Exploitations agricoles	39 260 (exploitations)	2010
Exploitations ayant une production sous SIQO	27%	
Surface Agricole Utile- Totale	1 516 680 (ha) soit 34,7% de la superficie	2010
Surface en AB (certifiée)	76 436 (ha) soit 5% de la SAU	2012
Terres irriguées	107 610 (ha) soit 7,1% de la SAU	2010
Forêts et autres terres boisées	1 932 100 (ha) soit 44,2% de la superficie	2010
Cultures principales (part de la SAU)		
Prairies permanentes et pâturage	52%	2010
Terres arables	42,1%	2010
dont grandes cultures	25%	
Cultures permanentes	5,9%	2010
dont vigne	3,2%	
Total des dépenses publiques	1 629 471 628 (euros courants)	

Dans la précédente programmation de la P.A.C (2007-2013), les Etats membres pouvaient décider de l'application réglementaire (Chatellier et al., 2011). A partir de 2014, ce sont les régions qui deviennent les nouvelles autorités de gestion. Ce nouveau mode de gestion de la P.A.C vient en complément de la réorientation des aides européennes survenue à la suite de la publication du bilan de santé (2008).

*Tableau 5 : Liste des besoins relevés par le P.D.R
de la région Rhône-Alpes*

Pour le second pilier de la P.A.C, chaque région rédige son Programme de Développement Rural (P.D.R). Ce document s'appuie notamment sur une évaluation ex-ante, mobilisant ainsi un outil principal : un diagnostic A.F.O.M (Atouts – Forces – Opportunités – Menaces). Ce dernier a permis de mettre en évidence plusieurs besoins, propres à chacune des régions françaises. La liste des besoins émise par la région Rhône-Alpes est énumérée dans le tableau ci-contre.

Ces besoins ont ainsi été croisés avec les dix-neuf mesures du Règlement de Développement Rural Européen ainsi qu'avec les six priorités du développement rural (cf. note méthodologique). Cette logique a été mise en exergue dans le tableau n°6 ci-dessous.

N°	Enjeux
Agriculture - Forêt	
1	Enrayer la chute du nombre d'exploitations et inverser la tendance pour soutenir le développement agricole et rural
2	Renforcer la compétitivité et la viabilité des exploitations agricoles
3	Développer l'agriculture biologique, l'agro-écologie et l'autonomie des exploitations et des territoires
4	Prévenir les risques climatiques et sanitaires en agriculture
5	Accroître la mobilisation des bois dans le cadre d'une gestion forestière durable
6	Rétablir et/ou valoriser la qualité biologique des sols agricoles et limiter l'érosion
7	Réduire la pollution des eaux d'origine agricole
8	Maintenir les exploitations agricoles des zones soumises à handicap naturel
9	Anticiper les conséquences du changement climatique et atténuer leur impact en adaptant les systèmes de production
10	Diminuer les émissions de gaz à effet de serre en agriculture
11	Développer les équipements de stockage et de valorisation de l'eau pour l'agriculture
12	Préserver et valoriser les espaces pastoraux
13	Valoriser les services écosystémiques fournis par l'agriculture et la forêt, en particulier le stockage du carbone
14	Développer la filière bois énergie dans le respect de la ressource et en complémentarité avec les autres usages du bois
15	Développer un tissu d'outils de transformation du bois innovants, durables et proches des bassins de production
16	Développer l'usage local du matériau bois régional, en particulier dans la construction
Agriculture – Forêt – I.A.A	
17	Développer un tissu d'outils de transformation alimentaire innovants, durables et proches des bassins de production
Développement des territoires ruraux	
18	Valoriser les potentiels productifs et la création d'activités, notamment touristiques, en zones rurales
19	Soutenir la mobilité, le maintien et l'accès aux services en zone rurale
20	Résorber la fracture numérique en développant l'accès et l'usage des TIC dans les zones rurales
Plusieurs volets	
21	Préserver impérativement les espaces agricoles et naturels
22	Accroître le niveau d'autosuffisance alimentaire des rhônalpins
23	Promouvoir le patrimoine alimentaire rhônalpin
24	Promouvoir la qualité nutritionnelle et l'éducation des consommateurs
25	Maintenir et développer la biodiversité en particulier dans les milieux agricoles et forestiers
26	Identifier et intégrer les enjeux spécifiques à chacun des massifs montagneux de Rhône-Alpes
27	Mobiliser pour valoriser l'impact de l'agriculture et de la forêt et gérer collectivement le multusage des ressources

Tableau 3 : Croisement entre les domaines prioritaires européens, les mesures européennes et les besoins propres à la région Rhône-Alpes

		DOMAINES PRIORITAIRES DU CADRE STRATEGIQUE EUROPEEN																			
		INNOVATION			COMPETITIVITE			GESTION		RESTAURATION ET PRESERVATION			CHANGEMENT ENERGETIQUE					DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE			
N°	Mesures du RDR 3	1a	1b	1c	2a	2b	2c	3a	3b	4a	4b	4c	5a	5b	5c	5d	5e	6a	6b	6c	
1	Transferts de connaissances et actions d'information	B 01 B 02 B 03 B 04 B 05 B 06 B 07 B 09 B 11 B 12 B 13 B 14 B 15 B 16 B 17 B 22 B 25	B 02 B 03 B 04 B 05 B 07 B 09 B 11 B 12 B 13 B 14 B 15 B 17 B 22 B 25	B 01 B 02 B 03 B 04 B 05 B 06 B 07 B 09 B 11 B 12 B 13 B 14 B 15 B 16 B 17 B 22 B 25	B 02 B 03 B 04 B 09 B 22	B 01	B 05 B 09 B 13 B 14 B 15 B 16	B 02 B 03 B 17 B 22	B 04	B 03 B 09 B 12 B 13 B 25	B 03 B 07 B 09 B 11	B 03 B 06 B 09	B 09 B 11	B 03	B 14		B 09 B 13	B 02 B 15 B 17	B 12		
2	Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation	B 01 B 02 B 03 B 06 B 07 B 09 B 11 B 25	B 02 B 03 B 06 B 07 B 09 B 11 B 25	B 01 B 02 B 03 B 06 B 07 B 09 B 11 B 25	B 02 B 03 B 09		B 09	B 02 B 03		B 03 B 09 B 25	B 03 B 07 B 09 B 11	B 03 B 06 B 09	B 09 B 11	B 03			B 09	B 02			
3	Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires	B 03 B 23	B 03	B 03	B 03			B 03 B 23		B 03	B 03	B 03		B 03					B 23		
4	Investissements physiques	B 02 B 03 B 22 B 06 B 07 B 25	B 02 B 03 B 22 B 06 B 07 B 25	B 02 B 03 B 22 B 06 B 07 B 25	B 02 B 03 B 22			B 02 B 03 B 22		B 03 B 25 B 07	B 03 B 06	B 03		B 03					B 02		
5	Reconstitution du potentiel de production agricole endommagé par des catastrophes naturelle et mesures de prévention	B 04	B 04	B 04	B 04				B 04												
6	Aides à l'installation et au développement des exploitations agricoles et des entreprises	B 01 B 02 B 14 B 15 B 16 B 18	B 02 B 14 B 15 B 16 B 18	B 01 B 02 B 14 B 15 B 16	B 02	B 01	B 14 B 15 B 16	B 02							B 14 B 18			B 02 B 15 B 18	B 18		

		DOMAINES PRIORITAIRES DU CADRE STRATEGIQUE EUROPEEN																	
		INNOVATION			COMPETITIVITE			GESTION		RESTAURATION ET PRESERVATION			CHANGEMENT ENERGETIQUE				DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		
7	Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales	B 03 B 07 B 09 B 12 B 13 B 21 B 25	B 03 B 07 B 09 B 12 B 13 B 25	B 03 B 07 B 09 B 12 B 13 B 25	B 03 B 09	B 13	B 09	B 03		B 03 B 09 B 12 B 13 B 21 B 25	B 03 B 07 B 09 B 13	B 03 B 09 B 13	B 09	B 03			B 09 B 13		B 12 B 21
8	Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts	B 03 B 05 B 06 B 09 B 13 B 14 B 15 B 25	B 03 B 05 B 06 B 09 B 13 B 14 B 15 B 25	B 03 B 05 B 06 B 09 B 13 B 14 B 15 B 25	B 03 B 09		B 05 B 09 B 13 B 14 B 15	B 03		B 03 B 09 B 13 B 25	B 03 B 09 B 13 B 13 B 09 B 13	B 03 B 06 B 09 B 13	B 09	B 03	B 14		B 09 B 13	B 15	
10	Mesures agroenvironnementales et climatiques	B 03 B 07 B 09 B 12 B 13 B 21 B 25	B 03 B 07 B 09 B 12 B 13 B 25	B 03 B 07 B 09 B 12 B 13 B 25	B 03 B 09		B 09 B 13	B 03		B 03 B 09 B 12 B 13 B 21 B 25	B 03 B 07 B 09 B 13	B 03 B 09 B 13	B 09	B 03			B 09 B 13		B 12 B 21
11	Agriculture biologique	B 03 B 06 B 07 B 25	B 03 B 06 B 07 B 25	B 03 B 06 B 07 B 25	B 03			B 03		B 03 B 25	B 03 B 07	B 03 B 06		B 03					
12	Paiements au titre de Natura 2000 et de la directive-cadre sur l'eau	B 03 B 07 B 21 B 25	B 03 B 07 B 25	B 03 B 07 B 25	B 03			B 03		B 03 B 21 B 25	B 03 B 07	B 03		B 03					B 21
13	Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques (ICHN)	B 03 B 21	B 03	B 03	B 03			B 03		B 03 B 21	B 03	B 03		B 03					B 21

		DOMAINES PRIORITAIRES DU CADRE STRATEGIQUE EUROPEEN																	
		INNOVATION			COMPETITIVITE			GESTION		RESTAURATION ET PRESERVATION			CHANGEMENT ENERGETIQUE					DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	
16	Coopération	B 01	B 02	B 01	B 02	B 01	B 05	B 02	B 04	B 03	B 03	B 03	B 09	B 03	B 06		B 09	B 02	B 12
		B 02	B 03	B 02	B 03		B 09	B 03		B 09	B 07	B 09	B 11	B 17	B 14		B 13	B 15	B 18
		B 03	B 04	B 03	B 04		B 13	B 17		B 12	B 09	B 13			B 18			B 17	B 21
		B 04	B 05	B 04	B 09		B 14	B 22		B 13	B 11							B 18	B 23
		B 05	B 06	B 05	B 22		B 15	B 23		B 21	B 13								
		B 06	B 07	B 06			B 16			B 25									
		B 07	B 09	B 07															
		B 09	B 11	B 09															
		B 11	B 12	B 11															
		B 12	B 13	B 12															
		B 13	B 14	B 13															
		B 14	B 15	B 14															
		B 15	B 16	B 15															
		B 16	B 17	B 16															
		B 17	B 18	B 17															
		B 18	B 22	B 22															
		B 21	B 25	B 25															
		B 22																	
		B 23																	
		B 25																	
19	Soutien au développement local L.E.A.D.E.R	MESURE SOUSCRITE DANS LE P.D.R RHONES-ALPES MAIS NON ASSOCIEE A DES BESOINS																	

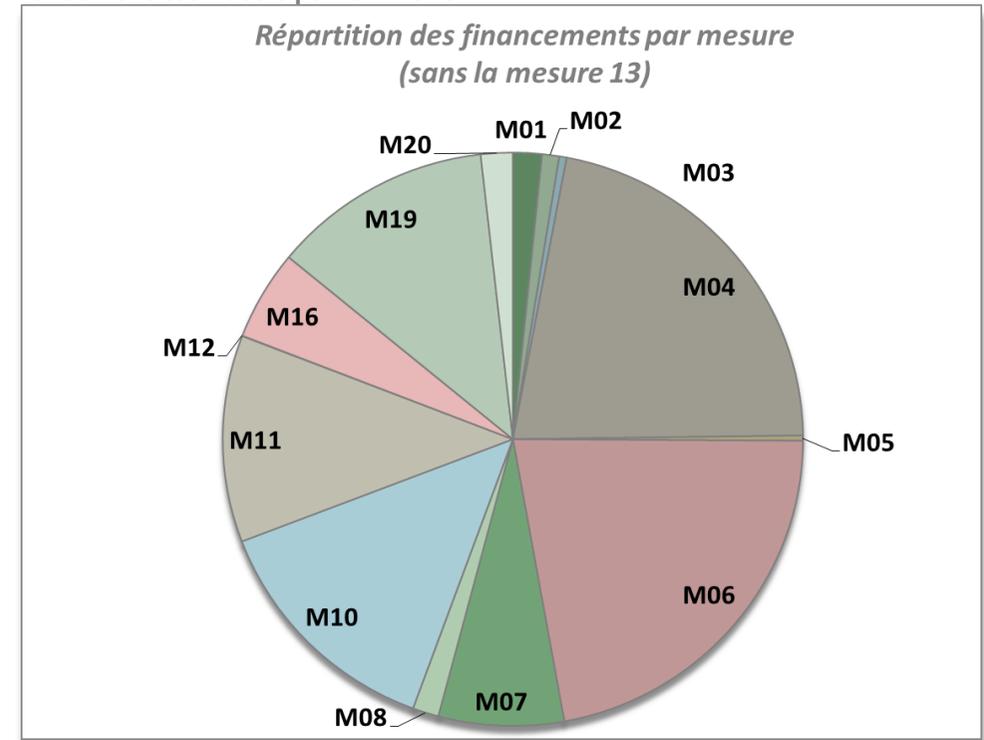
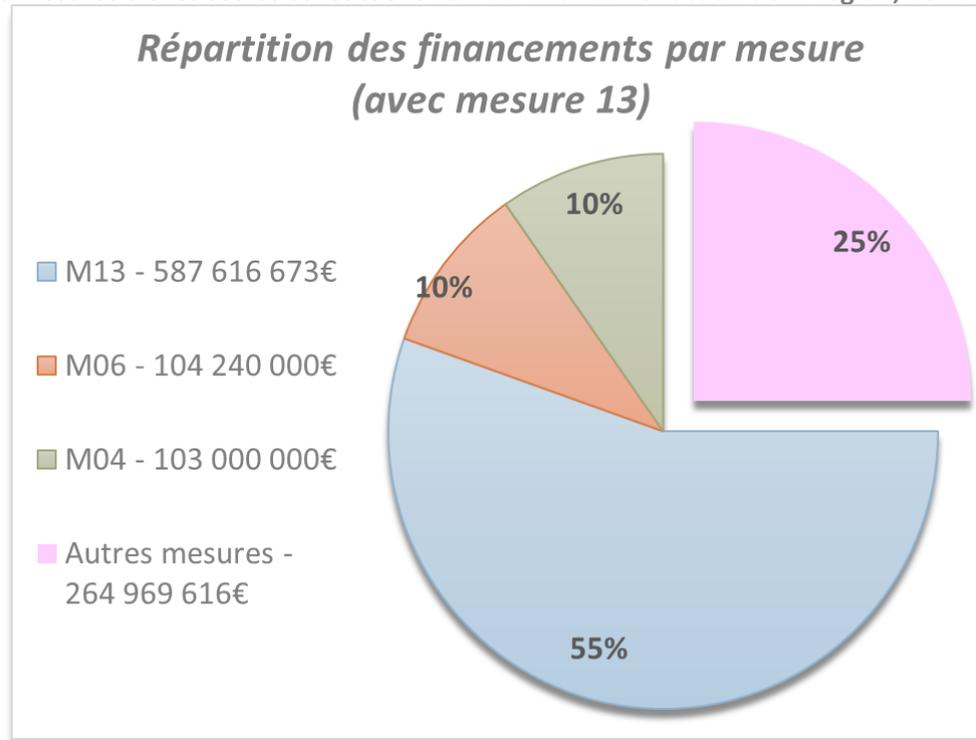
Les principales mesures, représentant chacune plus de 10% des financements (soit les trois quarts du financement total), sont les suivantes :

M13 Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou d'autres contraintes spécifiques (55%)

M06 Développement des exploitations agricoles et des entreprises (10%)

M04 Investissements physiques (10%)

Ces mesures à elles seules constituent 75% du financement total de la région, dont 55% de ce financement est illustré par la M13 ICHN.



Les autres mesures présentes dans le PDR Rhône-Alpes sont : M01 Transfert de connaissances et actions d'information, M02 Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation, M03 Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires, M05 Reconstitution du potentiel de production agricole endommagé par des catastrophes naturelle et mesures de prévention, M07 Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales, M08 Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts, M10 Mesures agroenvironnementales et climatiques, M11 A.B, M12 Paiement au titre de NATURA 2000 et de la directive-cadre sur l'eau, M16 Coopération, M19 Soutien au développement local L.E.A.D.E.R, M20 Assistance technique.

Mesure 13 : Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou d'autres contraintes spécifiques

La région Rhône-Alpes doit faire face à une artificialisation constante de ses terres : la perte des surfaces agricoles est ainsi l'une des premières menaces pour la pérennité des exploitations agricoles. La **mesure 13** doit donc permettre de mettre en place un équilibre entre espaces agricoles, naturels et urbains (B 01). En outre, cette préservation peut également passer par le développement de bonnes pratiques agricoles, comme l'agriculture biologique (B 03).

Mesure 06 : Développement des exploitations agricoles et des entreprises

Avec une baisse de 32% de ses effectifs agricoles, le nombre d'exploitations diminue en Rhône-Alpes. Ceci est notamment dû à des difficultés de renouvellement de générations (concurrence sur le foncier, faiblesse de l'attractivité du secteur agricole ...) qui doit être surmonté à l'aide de la **mesure 06** (B 01). Cet enjeu est inéluctablement lié au renforcement de la viabilité et de la compétitivité des exploitations agricoles (B 03). En outre, le diagnostic a permis de mettre en évidence l'importance de la filière bois via le cluster régional : cette filière est ainsi emmenée à être renforcée au travers de cette mesure 06. Celle-ci est menacée par une faible capacité d'investissement et d'innovation ; et, pour obtenir une balance commerciale positive, il est nécessaire de s'appuyer sur la recherche de la meilleure qualité possible (B 15) et d'accentuer le développement de l'usage local du bois régional, en particulier dans la construction (B 16). Enfin, la mesure 06 est centrée sur la diversification des activités économiques et, en particulier, touristique (seulement 4,6% des exploitations ont une activité d'agrotourisme). Ces nouvelles activités sont d'autant plus encouragées si elles ont trait à la fourniture d'énergie renouvelable (B 18).

Mesure 04 : Investissements physiques

Le diagnostic a permis de mettre en exergue des handicaps de compétitivité liés aux coûts de production, qui sont 1,5 fois plus élevés en montagne qu'en plaine alors que le territoire est essentiellement montagneux. La **mesure 04** a ainsi été souscrite, d'une part, afin d'améliorer la compétitivité et la viabilité des exploitations. Pour cela, il est nécessaire d'être mobilisé afin de répondre aux faiblesses liés aux facteurs pédoclimatiques défavorables, à l'éloignement des grands bassins de transformation pour les filières lait et viande et à un rendement faible (B 02). D'autre part, avec 5% de la S.A.U, l'agriculture biologique est une pratique agricole déjà bien implantée en Rhône-Alpes. Cependant, en respectant la trajectoire environnementale voulue à la fois par les décideurs européens, nationaux et régionaux, il est nécessaire d'amplifier les efforts de soutien et de maintien à l'agriculture biologique grâce à la mesure 04 (B 03). Ainsi, la préservation de l'environnement est un autre enjeu pour cette région puisque les pratiques liées à l'intensification de l'agriculture contribuent à une érosion inégale du territoire (14% de la S.A.U : perte moyenne de 4t/ha/an, soit 3,5t/ha/an de plus que la moyenne nationale) et induit ainsi un nécessaire besoin de reconquête de la qualité biologique des sols agricoles dégradés (B 06). Cet enjeu environnemental passe aussi par la diminution de l'utilisation des intrants chimiques et énergétiques afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des masses d'eau (B 07). Pour finir, selon l'autorité de gestion, le rapport production / consommation rhônalpine est de 101% pour le lait, 45% pour la viande bovine, 30% pour la viande ovine, 50% pour la viande de volailles, 29% pour la viande porcine, 72% pour les œufs et 115% pour les fruits et légumes. La production animale et végétale est donc insuffisante pour recouvrir les besoins régionaux. Ainsi, l'un des enjeux de cette mesure est de lier une augmentation de la diversité des productions agricoles rhônalpines et un développement des bassins de consommation notamment via les circuits courts (B 22).